

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Atmo Guyane

AUJOURD'HUI
le 01/02/25



**PROCEDURE D'ALERTE ACTIVEE SUR
PERSISTANCE**

Vigilance pour l'ensemble de la population

DEMAIN
le 02/02/25



PROCEDURE PREVUE


PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES


Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			
Ozone O ₃	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂
	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3/24\text{h}$		

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			
Ozone O ₃	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂
	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3/24\text{h}$		




Dépassements	Année N-1	Année N (en cours)
Seuil d'information et de recommandation	15	1
Seuil d'alerte	25	4

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

 **Au niveau d'information-recommandation**, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusées.

 **Au niveau d'alerte**, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

Légende

-  Aucune procédure active
-  Procédure d'information activée
-  Procédure d'alerte activée

Explications de Atmo Guyane

Depuis ce matin, samedi 1er février, la brume de poussières provenant du Sahara affecte le littoral guyanais depuis le jeudi 30 janvier. Voici les mesures des concentrations en particules fines (PM10) effectuées à 8h dans nos stations de surveillance réglementaires : 72,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à Cayenne et 74,1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à Kourou.

Les niveaux de concentration enregistrés ces derniers jours ont dépassé le seuil d'information et de recommandation (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) jeudi et vendredi. Ainsi, la situation actuelle correspond à un épisode de pollution

persistant, déclenchant une alerte sur persistance. Selon les modèles de prévision de la qualité de l'air et les conditions météorologiques attendues, ces niveaux de concentration devraient commencer à diminuer à partir de demain, dimanche 2 février.

Toutefois, pour aujourd'hui et demain, nous anticipons toujours un dépassement du seuil d'information, nécessitant le maintien des recommandations sanitaires et comportementales en vigueur.

N° d'Astreinte : +594 694 44 72 35

Pour plus d'informations sur l'épisode de pollution en cours : www.atmo-guyane.org